

— Notre pré-
et proclama de
e, que Marie
ement exempte
qu'elle fut ac-
r, avec de tels
is, de mémoire
guste Mère de
randiose ni si

ce d'un demi-
vité de la Vier-
o de ces saintes
a foi et d'amour
nt en ce passé
, c'est un senti-
té envers la
fonde pour ses
e, c'est le zèle
devant de tout
r à rendre à la

uantenaire

e chose avive
le, à en croire
rons nous pro-
des hautes es-
voir à Notre
définition so-
ie.
mentent de ne
ntent à Jéré-
bien n'est pas

te, après d'autres

venu ; *le temps de la guérison, et voici la terreur.* Mais ne faut-il pas taxer de *peu de foi* des hommes qui négligent ainsi de pénétrer ou de considérer sous leur vrai jour les œuvres de Dieu ? Qui pourrait compter, en effet, qui pourrait supputer les trésors secrets de grâces, que durant tout ce temps, Dieu a versés dans son Eglise à la prière de la Vierge ? Et, laissant même cela, que dire de ce concile du Vatican, si admirable d'opportunité, et de la définition de l'infaillibilité pontificale, formulée si bien à point à l'encontre des erreurs qui allaient sitôt surgir, et de cet élan de piété, enfin, chose nouvelle et véritablement inouïe, qui fait affluer, depuis longtemps déjà, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, pour le vénérer face à face, les fidèles de toute langue et de tout climat ? Et n'est-ce pas un admirable effet de la divine Providence que Nos deux prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, aient pu, en des temps si troublés, gouverner saintement l'Eglise dans des conditions de durée qui n'avaient été accordées à aucun autre pontificat ? A quoi il faut ajouter que Pie IX n'avait pas plus tôt déclaré de croyance catholique la Conception sans tache de Marie que, dans la ville de Lourdes, s'inauguraient de merveilleuses manifestations de la Vierge ; et ce fut, on le sait, l'origine de ces temples élevés en l'honneur de l'Immaculée Mère de Dieu, ouvrages de haute magnificence et d'immense travail, où des prodiges quotidiens, dus à son intercession, fournissent de splendides arguments pour confondre l'incrédulité moderne.

Tant et de si insignes bienfaits, accordés par Dieu, sur les pieuses sollicitations de Marie, durant les cinquante années qui vont finir, ne doivent-ils pas nous faire espérer *le salut, pour un temps plus prochain que nous ne l'avions cru* ? Aussi bien, est-ce comme une loi de la Providence divine, l'expérience nous l'apprend, que des dernières extrémités du mal à la délivrance il n'y a jamais bien loin. *Son temps est près de venir, et ses jours ne sont pas loin. Car le Seigneur prendra Jacob en pitié, et en Israël encore il aura son élu.* C'est donc avec une entière confiance que nous pouvons attendre nous-mêmes de nous écrier sous peu : *Le Seigneur a brisé la verge des impies. La terre est dans la paix et le silence ; elle s'est réjouie et elle a exulté.*

Premier fondement de cette espérance :

Marie est la Mère du divin Sauveur

Mais si le cinquantième anniversaire de l'acte pontifical, par lequel fut déclarée sans souillure la conception de Marie, doit provoquer au